

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 12 avril 2021, à 19 h 30 heures, au 305, rue Saint-Pierre, sans public, pour contrer la propagation du COVID-19.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

RÉSOLUTION 082.04.2021

A- ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE (sans public et par vidéoconférence)

La séance est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 20 h 00 et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Adopté.

RÉSOLUTION 083.04.2021

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et l'item Varia demeure ouvert.

Adopté.

RÉSOLUTION 084.04.2021

C- ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses au 9 avril 2021 au montant de 346 461.01 \$.

Adopté.

RÉSOLUTION 085.04.2021

D- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER}, 15 ET 23 MARS 2021

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux du 1^{er}, 15 et 23 mars 2021 tels que présentés.

Adopté.

E- DÉPÔT DES PERMIS MARS 2021

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour MARS 2021 de l'officier en environnement et bâtiments sont déposées.

F- SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question a été reçue par courriel de monsieur Richard Caya.

La réponse est que la facturation liée à l'eau potable découle de la réglementation adoptée par le conseil municipal. L'application d'un règlement ou de tous règlements relève des fonctionnaires municipaux d'où l'implication de la direction générale dans ce dossier précis. Le dossier en cause sera l'objet d'une rencontre dans les prochains jours avec moi-même et madame Lemoine afin de dénouer, souhaitons-le, ce que le citoyen qualifie d'impasse. Je pourrais aussi ajouter que le conseil s'en remet à la directrice générale dans l'application administrative des règlements et je réitère ma confiance en toi Nathalie.

TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION 086.04.2021

OCTROI DU CONTRAT D'ABAT-POUSSIÈRE POUR LES RUES ET ROUTES DE GRAVIER - 2021

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix sur invitation, selon la méthode de gré à gré, pour le contrat d'abat-poussière de la saison 2021;

ATTENDU QUE 5 propositions ont été reçues;

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées par le directeur des services techniques;

ATTENDU QUE la soumission présentée par Enviro Solutions est la plus basse conforme au montant de 12 200.00 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'accorder le contrat d'abat-poussière à l'entreprise Enviro Solutions pour un montant de 12 200.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 087.04.2021

OCTROI DU CONTRAT DE FAUCHAGE DE FOSSÉS DE CHEMIN - 2021

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix sur invitation, selon la méthode de gré à gré, pour le contrat de fauchage-débroussaillage des fossés de chemin pour la saison 2021;

ATTENDU QUE 4 propositions ont été reçues;

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées par le directeur des services techniques;

ATTENDU QUE la soumission présentée par Les entreprises Belle Rose inc. est la plus basse conforme au montant de 17 583.50 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accorder le contrat de fauchage-débroussaillage des fossés de chemin à l'entreprise « Les entreprises Belle Rose inc. » pour un montant de 17 583.50 \$ plus les taxes applicables;

QUE la planification des coupes soit respectée tel qu'indiqué à la proposition reçue de l'entreprise « Les entreprises Belle Rose inc. ».

Adopté.

RÉSOLUTION 088.04.2021

OCTROI DU CONTRAT DE MARQUAGE-LIGNAGE DE LA CHAUSSÉE - 2021

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix sur invitation, selon la méthode de gré à gré, pour le contrat de marquage-lignage de la chaussée pour la saison 2021;

ATTENDU QUE 2 propositions ont été reçues;

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées par le directeur des services techniques;

ATTENDU QUE la soumission présentée par Marquage et Lignage du Québec est la plus basse conforme au montant de 18 030.00 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accorder le contrat de marquage-lignage de la chaussée à l'entreprise Marquage et Lignage du Québec pour un montant de 18 030.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 089.04.2021

OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix sur invitation, selon la méthode de gré à gré, pour le contrat d'entretien des terrains de la municipalité pour la saison 2021;

ATTENDU QUE 3 propositions ont été reçues;

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées par le directeur des services techniques;

ATTENDU QUE la soumission présentée par Les entreprises Michaud et Fils est la plus basse conforme au montant de 8 920.00 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le contrat d'entretien des terrains municipaux à l'entreprise « Les entreprises Michaud et Fils » pour un montant de 8 920.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 090.04.2021

OCTROI DU CONTRAT RAPIÉÇAGE - 2021

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix sur invitation pour le contrat de rapiéçage pour la saison 2021;

ATTENDU QUE 5 propositions ont été reçues;

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées par le directeur des services techniques;

ATTENDU QUE la soumission présentée par l'entreprise Pavco est la plus basse conforme au montant de 85 368.94 \$ taxes incluses;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le contrat de rapiéçage à l'entreprise Pavco pour un montant de 85 368.94 \$ taxes incluses.

Adopté.

RÉSOLUTION 091.04.2021

ENTRETIEN DES FOSSÉS SUR LA RUE SYLVESTRE - CÔTÉ NORD DU 154 AU 170

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux de nettoyage et de reprofilage dans le fossé sur la rue Sylvestre entre le 154 et le 170 du côté nord;

ATTENDU QUE certains ponceaux ne répondent pas aux normes ou ne sont plus dans un état adéquat pour assurer un bon fonctionnement;

ATTENDU QUE les propriétaires riverains devront assumer les coûts liés à l'achat de nouveaux ponceaux et s'assurer que ceux-ci soient conformes;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de faire parvenir une lettre aux propriétaires concernés pour les aviser des travaux à venir et des coûts associés à ceux-ci.

Adopté.

RÉSOLUTION 092.04.2021

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE/ VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION – RÉFECTION DU 7^E RANG

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, le responsable aux travaux publics agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Germain-de-Grantham autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté.

RÉSOLUTION 093.04.2021

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE/ VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION – RÉFECTION DE LA RUE WATKINS

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, le responsable aux travaux publics agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Germain-de-Grantham autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté.

RÉSOLUTION 094.04.2021

OCTROI DU CONTRAT DE VALIDATION DE LA CALIBRATION DES DÉBITMÈTRES

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix sur invitation, selon la méthode de gré à gré, pour la validation de la calibration des débitmètres;

ATTENDU QUE 3 propositions ont été reçues;

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées par le directeur des services techniques;

ATTENDU QUE la soumission présentée par Les compteurs Lecompte Itée est la plus basse conforme au montant de 3 100.00 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le contrat pour la validation de la calibration des débitmètres à l'entreprise « Les compteurs Lecompte Itée » pour un montant de 3 100.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 095.04.2021

INSTALLATION D'UN POTEAU ET D'UN LUMINAIRE POUR LE STATIONNEMENT INCITATIF

ATTENDU QU'une demande de soumissions a été effectuée pour l'installation d'un poteau et d'un luminaire dans le stationnement incitatif;

ATTENDU QUE la compagnie F. Houle Électrique présente la soumission la plus basse conforme au montant de 1 290.00 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'installation d'un poteau et d'un luminaire dans le stationnement incitatif à la compagnie F. Houle Électrique au montant de 1 290.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 096.04.2021

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN AÉROTHERME - POSTE DE POMPAGE RHÉAUME

ATTENDU QU'une demande de soumissions a été effectuée pour l'achat et l'installation d'un aérotherme 600 V pour le chauffage du poste de pompage Rhéaume;

ATTENDU QUE la compagnie F. Houle Électrique présente la soumission la plus basse conforme au montant de 2 487.00 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation d'un aérotherme 600 V à la compagnie F. Houle Électrique au montant de 2 487.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 097.04.2021

OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA COUR ET DES ENTRÉES DE L'ÉCOLE JÉSUS-ADOLESCENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions a été effectuée pour le déneigement de la cour et des entrées de l'école Jésus-Adolescent;

ATTENDU QUE la compagnie Marc-André Paysagiste présente la soumission la plus basse conforme au montant de 5 425.00 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le contrat de déneigement de la cour et des entrées de l'école Jésus-Adolescent, pour l'année 2021-2022, à la compagnie Marc-André Paysagiste au montant de 5 425.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 098.04.2021

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU POSTE DE POMPAGE DES ARTISANS

ATTENDU l'endommagement de la toiture du poste de pompage des Artisans causé par les mauvaises conditions climatiques;

ATTENDU QUE nos assurances couvrent une partie des dommages;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix sur invitation, selon la méthode de gré à gré, pour la réfection de la toiture du poste de pompage des Artisans;

ATTENDU QUE la compagnie Toitures Duratek a présenté la soumission la plus basse conforme au montant de 52 800.00 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu que le conseil entérine l'octroi du contrat pour la réfection de la toiture du poste de pompage des Artisans à la compagnie Toitures Duratek au montant de 52 800.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 099.04.2021

REPLACEMENT DU RÉSERVOIR DE DIESEL – GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE le réservoir de diesel, situé au garage municipal, doit être remplacé puisqu'il a atteint la limite d'âge recommandée;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de requérir les services de l'entreprise Filgo pour le prêt d'un réservoir de 1000 gallons à double paroi, des équipements nécessaires, d'un système de puce gratuit pour l'identification ainsi que l'entretien des équipements.

Adopté.

INCENDIE

RÉSOLUTION 100.04.2021

RAPPORT ANNUEL AN 8 / ADOPTION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent...»;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis son rapport annuel à la MRC de Drummond puisque celle-ci a convenu avec le ministère de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de Sécurité incendie avant le 31 mars 2021, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2020;

ATTENDU QUE, d'une part, les membres du comité de Sécurité incendie de la MRC ont validé le rapport et en recommandent l'adoption au conseil des maires, et que d'autre part, le conseil des maires l'a adopté à la séance du 10 mars 2021;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de procéder à l'adoption du *Rapport annuel An 8 des activités en matière de sécurité incendie 2020* et de transmettre au ministre de la Sécurité publique un exemplaire, du *Rapport annuel An 8 des activités en matière de sécurité incendie 2020* de la MRC de Drummond ainsi que de la présente résolution.

Adopté.

RÉSOLUTION 101.04.2021

DOSSIER RECRUE

ATTENDU QUE le pompier-recrue portant le matricule 22-0037 a été embauché par résolution en novembre 2020;

ATTENDU QU'une période de probation de 6 mois était prévue et que le pompier-recrue ne répond pas aux critères établis par le Service de sécurité incendie;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de mettre fin au contrat d'embauche du pompier-recrue portant le matricule 22-0037 en date des présentes.

Adopté.

RÉSOLUTION 102.04.2021

OCTROIE - CAMION CITERNE -POMPE

ATTENDU QUE le titre de la résolution a été modifiée;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'un camion incendie citerne-pompe par l'entremise du SEAO;

ATTENDU QU'une (1) entreprise a déposé une soumission;

ATTENDU QUE l'ouverture de la soumission a eu lieu le 8 avril 2021 à 11 h 01 au bureau municipal devant 2 témoins;

ATTENDU QUE la soumission a été analysée par le directeur du service incendie;

ATTENDU QUE la soumission présentée par la compagnie L'Arsenal est au montant de 414 627.00 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'achat d'un camion incendie citerne-pompe à la compagnie L'Arsenal au montant de 414 627.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE l'acquisition soit effectuée avec les surplus non affectés.

Adopté.

URBANISME

RÉSOLUTION 103.04.2021

CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 394.12.2020

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la résolution 394.12.2020;

ATTENDU QU'aucun poste de substitut ne peut être attribué selon le règlement de la constitution d'un CCU;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu qu'aucun poste de substitut ne soit attribué pour le CCU afin de respecter le règlement de constitution dudit comité.

Adopté.

RÉSOLUTION 104.04.2021

2020-002 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 114, RUE WATKINS (LOT 5 153 554)

ATTENDU QU'une demande de dérogation pour le lot 5 153 554 du cadastre du Québec est déposée afin d'autoriser la création de deux lots ayant un frontage de 45.72m au lieu de 50m tel qu'indiqué à l'article 45 du règlement de lotissement 621-19;

ATTENDU QUE la superficie minimale du lot (3000m²) est respectée;

ATTENDU QU'il s'agit du dernier lot assez grand en termes de superficie qui pourrait être divisé dans cette zone;

ATTENDU QUE le demandeur a démontré le préjudice sérieux causé par l'application du règlement de zonage;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent l'acceptation de la dérogation mineure telle que déposée par le demandeur;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, telle que déposée par le demandeur, sur le lot 5 153 554 situé au 114, rue Watkins.

Adopté.

RÉSOLUTION 105.04.2021

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 667-21 – RÈGLEMENT OMNIBUS AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 620-19

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement de zonage n° 620-19 le 24 janvier 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande de modification au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le Conseil a accepté de donner suite à la demande de modification et a demandé au service d'urbanisme de se pencher sur la rédaction d'un projet de règlement;

CONSIDÉRANT que des erreurs et des normes susceptibles d'interprétation se sont glissées dans le règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de profiter du projet de règlement pour apporter ces autres modifications;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'adopter le premier projet de règlement n° 667-21 modifiant le Règlement de zonage n° 620-19.

Adopté.

RÉSOLUTION 106.04.2021

DEMANDE EXCLUSION RÉSIDENTIELLE – DÉCISION DU SECTEUR

ATTENDU QUE deux secteurs ont été ciblés pour une future demande d'exclusion résidentielle à la CPTAQ;

ATTENDU QUE deux projets concernant ces secteurs ont été présentés au conseil de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham;

ATTENDU la présence des étangs aérés à proximité du premier secteur;

ATTENDU le risque d'odeur relié à la présence des étangs;

ATTENDU QUE le second secteur proposé se trouve plus près du noyau villageois et d'un boisé;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de faire la demande d'exclusion résidentielle pour les lots 5 154 953 et partie du lot 5 154 962 et d'aller de l'avant avec le projet de Gestion Alhure « *Domaine du verger* ».

Adopté.

RÉSOLUTION 107.04.2021

ADOPTION DU RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE ÉLEVAGE PORCIN – LOT 5 155 894 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été remplacée par une consultation écrite conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020;

ATTENDU QUE la consultation écrite s'est tenue du 4 mars 2021 au 19 mars 2021 relativement à un projet de construction de bâtiment d'élevage porcin présenté par Ferme Porclair S.E.N.C. sur le lot 5 155 894 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le conseil peut, dans le but d'assurer la coexistence harmonieuse des élevages porcins et des utilisations non agricoles, assujettir la délivrance du permis de construction demandé à l'une ou plusieurs des conditions de l'article 165.4.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE les distances séparatrices relatives aux odeurs sont respectées;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'adopter le rapport de consultation publique d'élevage porcin, lot 5 155 894 du Cadastre du Québec et d'autoriser l'inspecteur à délivrer le permis de construction à la fin du processus en vertu de l'article 165.4.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QU'une haie brise-odeurs sur les vents dominants devra être plantée dans les six mois suivant la construction.

Adopté.

RÉSOLUTION 108.04.2021

DOSSIER LALIBERTÉ – LOTS 5 154 963 ET 5 154 954

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 5 154 963 et 5 154 954 souhaite développer son terrain;

ATTENDU QUE le lot 5 154 963 est actuellement en affectation urbaine au Schéma d'aménagement (SADR) et comprend plusieurs milieux humides;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite échanger la superficie en affectation urbaine par une autre se situant en affectation conservation;

ATTENDU QUE le propriétaire demande également de pouvoir développer sur une plus grande superficie;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'autoriser l'échange de la superficie en affectation urbaine par une autre se situant en affectation conservation;

QUE la superficie échangée soit équivalente;

Qu'une demande de modification au SADR devra être présentée à la MRC.

Adopté.

LOISIRS

RÉSOLUTION 109.04.2021

ENTENTE CAMP DE JOUR – MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU QUE le camp de jour de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham accueille des enfants ayant un handicap qui proviennent d'autres municipalités;

ATTENDU QUE des frais d'intégration sont engagés pour ces personnes;

ATTENDU QUE la contribution financière du parent est égale à une inscription régulière;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de soumettre une entente aux municipalités concernées afin qu'elles acquittent les frais d'accompagnement d'une personne handicapée en provenance de leur territoire moins la contribution du parent.

Adopté.

RÉSOLUTION 110.04.2021

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE LA CLÔTURE DU PARC MUNICIPAL

ATTENDU QU'une demande de soumissions a été effectuée pour l'achat et l'installation d'une clôture autour du parc municipal Yvon-Lambert;

ATTENDU QUE la compagnie « Les entreprises Jean Beauregard » présente la soumission la plus basse conforme au montant de 38 979.40 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation d'une clôture autour du parc municipal Yvon-Lambert à la compagnie « Les entreprises Jean Beaugard » au montant de 38 979.40 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

OCTROI DU CONTRAT POUR ACHAT ET INSTALLATION - CLÔTURE ENTRÉE DU PARC

Reporté au 19 avril 2021.

RÉSOLUTION 111.04.2021

APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU CAMP DE JOUR 2021

ATTENDU QUE le coordonnateur du Service des loisirs a élaboré une nouvelle grille tarifaire pour le camp de jour 2021;

ATTENDU QUE la grille tarifaire fait partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QUE l'approbation du conseil est nécessaire pour officialiser la grille tarifaire;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'approuver la grille tarifaire pour le camp de jour 2021.

Adopté.

RÉSOLUTION 112.04.2021

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DES JEUX D'EAU, PHASE 2

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix sur invitation, selon la méthode de gré à gré, pour l'achat des jeux d'eau, phase 2;

ATTENDU QUE la compagnie Simexco présente la soumission la plus basse conforme au montant de 20 883.07 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la compagnie Simexco a soumis quatre (4) options différentes pour les jeux d'eau de la phase 2;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'achat des jeux d'eau, phase 2, à la compagnie Simexco pour un montant de 20 883.07 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil sélectionne l'option 2 soit le modèle « Exquis ».

Adopté.

OFFRE DE SERVICE POUR PLAN ET DEVIS « BOISÉ ILLUMINÉ » - FQM

Reporté au 19 avril 2021.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 113.04.2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 668-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT 664-20 FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET TAUX D'INTÉRÊTS

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter une modification pour inclure l'entente de paiement de pavage et bordures pour le lot 5 153 955;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par madame la conseillère, Chantal Nault, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} mars 2021;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé le 1^{er} mars 2021 à l'ensemble des membres du conseil et peut être modifié lors de son adoption;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le présent règlement et le conseil ordonne et statue ce qui suit:

ARTICLE 1 ENTENTE PAVAGE ET BORDURES LOT 5 153 955

Cette taxe a pour objet de pourvoir au paiement 2021 de l'entente intervenue en 2019 avec le propriétaire du lot 5 153 955 suite à la pose de pavage et bordures de béton de ciment en façade dudit lot.

➤ 1 037.68 \$

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 avril 2021 par la résolution.

Nathacha Tessier, mairesse

Nathalie Lemoine, directrice générale

Adopté.

RÉSOLUTION 114.04.2021

PRÉPARATION À LA CRISE DU LOGEMENT - OHD

ATTENDU QUE selon l'Office d'habitation Drummond, plusieurs ménages pourraient se retrouver sans logement cette année;

ATTENDU QUE la prise en charge, soit l'hébergement d'urgence et l'entreposage temporaire des biens, relève de la compétence municipale;

ATTENDU QUE le SARL propose un arrimage avec la municipalité et offre trois possibilités d'entente;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de confier la prise en charge des ménages sans logis au SARL de l'OH Drummond selon les modalités proposées.

QUE la résolution soit transmise au SARL de l'Office d'habitation Drummond.

Adopté.

RÉSOLUTION 115.04.2021

ADDENDA 3 – EAU POTABLE

ATTENDU QUE le 25 septembre 2012, Drummondville et Saint-Germain ont signé une entente relative à la fourniture de Saint-Germain en eau potable;

ATTENDU QUE cette entente comporte une clause de majoration annuelle du coût de l'eau;

ATTENDU QUE l'entente fait partie intégrante de cette résolution;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'adopter l'addenda 3 et que celui-ci s'applique jusqu'à la fin de l'entente signée entre les parties le 25 septembre 2012. Ses effets sont rétroactifs au 1^{er} janvier 2020;

QUE madame la mairesse, Nathacha Tessier et madame la directrice générale, Nathalie Lemoine sont autorisés à signer l'addenda 3 au nom de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Adopté.

RÉSOLUTION 116.04.2021

AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME RÉCIM - PROJET CASERNE

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à la construction d'une nouvelle caserne;

ATTENDU QUE ce projet est conditionnel à l'octroi d'une aide financière provenant du programme RÉCIM;

ATTENDU QU'une autorisation du conseil est nécessaire afin de présenter cette demande d'aide financière;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au programme RÉCIM pour le projet de caserne.

Adopté.

RÉSOLUTION 117.04.2021

AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME RÉCIM - PROJET HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la municipalité désire poursuivre le projet de relocalisation de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE ce projet est conditionnel à l'octroi d'une aide financière provenant du programme RÉCIM;

ATTENDU QU'une autorisation du conseil est nécessaire afin de présenter cette demande d'aide financière;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au programme RÉCIM pour le projet de relocalisation de l'hôtel de ville.

Adopté.

RÉSOLUTION 118.04.2021

OFFRE DE SERVICES – TECHNI-CONSULTANT

ATTENDU QUE le poste de directeur des services techniques et hygiène de milieu sera vacant à compter du 16 avril prochain;

ATTENDU QU'une demande de soumissions a été effectuée pour l'attribution d'un mandat d'assistance au Service des travaux publics et hygiène du milieu;

ATTENDU QUE la compagnie Techni-Consultant inc. a déposé une offre de services aux taux horaires suivants : assistance administrative, 59 \$/ heure, assistance technique, 95 \$/ heure, déplacements, 100 \$/ unité;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'octroyer le mandat d'assistance au Service des travaux publics et hygiène du milieu à la compagnie Techni-Consultant inc. selon les modalités mentionnées ci-dessus.

Adopté.

RÉSOLUTION 119.04.2021

MEMBRES DÉLÉGUÉS - COGESAF

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de déléguer madame Chantal St-Martin pour représenter la municipalité au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François.

Adopté.

RÉSOLUTION 120.04.2021

TRAVAUX - COURS D'EAU PINARD, BR. 4A

ATTENDU QUE des travaux d'entretien du cours d'eau Pinard, br. 4A sont prévus sur une longueur d'environ 960 mètres linéaires;

ATTENDU QUE les coûts sont estimés à environ 10 866.00 \$ et qu'un mode de répartition doit être déterminé;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de répartir le coût des travaux d'entretien du cours d'eau Pinard, br. 4A au bassin versant;

QUE les propriétaires concernés soient avisés des travaux et des coûts liés à ceux-ci.

Adopté.

RÉSOLUTION 121.04.2021

SOCCER - AFFICHAGE

ATTENDU QU'une demande d'affichage pour la ligue de soccer a été soumise au conseil;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'accepter la demande d'affichage telle que soumise par la ligue de soccer.

Adopté.

RÉSOLUTION 122.04.2021

AUGMENTATION DU MONTANT DE DÉPENSES MENSUELLES – COORDONNATEUR DU SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE le coordonnateur du Service des loisirs a présentement un pouvoir de dépenses de 1000.00 \$ par mois;

ATTENDU QUE le coordonnateur du Service des loisirs doit procéder à des achats ponctuels et que les coûts des produits et services ont augmenté;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'augmenter le montant de dépenses mensuelles pour le coordonnateur des loisirs à 2 500.00 \$ par mois afin d'assurer le fonctionnement quotidien du Service des loisirs.

Adopté.

RÉSOLUTION 123.04.2021

ACQUISITION D'UNE TROUSSE MOBILE DE CONFÉRENCE ET AMPLIFICATION

ATTENDU QUE dû aux mesures sanitaires mises en place pour contrer la pandémie de Covid-19, les séances du conseil doivent se tenir en visio-conférence;

ATTENDU QU'il est nécessaire que la qualité sonore soit adéquate lors de l'enregistrement des séances du conseil;

ATTENDU QU'une demande de soumissions a été effectuée pour l'acquisition d'une trousse mobile de conférence et d'amplification;

ATTENDU QUE la compagnie Sonimec a déposé une soumission au montant de 8 939.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'ajout de l'option caméra est possible pour un montant de 559.00 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'octroyer le contrat d'achat d'une trousse mobile de conférence et d'amplification à la compagnie Sonimec et d'ajouter l'option caméra pour un montant de 9 498.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE la dépense soit attribuée au poste budgétaire lié à la COVID-19.

Adopté.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 666-21 SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Dépôt du projet de règlement n° 666-21 sur la gestion des matières résiduelles.

RÉSOLUTION 124.04.2021

AUTORISATION POUR PUBLICATION D'OFFRES D'EMPLOI : RESPONSABLE TRAVAUX PUBLICS ET RESPONSABLE HYGIÈNE DU MILIEU ET BÂTIMENTS

ATTENDU le départ de monsieur Mike Béland, directeur des travaux publics et hygiène du milieu, le 16 avril prochain;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'autoriser la directrice générale à publier les offres d'emploi de « Responsable travaux publics » et de « Responsable hygiène du milieu et bâtiments » sur les différentes plates-formes.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de veto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

QUE la séance soit levée à 20h25.